

DECLARATION DES PERFORMANCES N° SI-P 001 v0



1. Code d'identification unique du produit type :

Plaques de plâtre de code PT N° SI-P1

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

PRÉGYROC AIR - BA13 - BA18 S

PRÉGYPLAC std BA6 - BA10 - BC10 - BD10 - BA13 - BD13 - BA15 - BA18 - BA18 S - BA25 S

SYNIA déco - 4BA

PRÉGYPLAC Déco BA13 - BC13 - BD13 - BA18

PRÉGYDÉCO BA18 S

PRÉGYDRO déco BA10 - BA13 - BA18 - BA18 S

PRÉGYDRO BA10 - BA13 - BA15 - BA18 - BA18 S - BA25 S

PRÉGYLAT

PRÉGYPLAC AIR BA13

PRÉGYDUR - BA13

PRÉGYCHAPE BD13

PRÉGYFLAM BA13 - BC13 - BD13 - BA15 - BC15 - BD15

PRÉGYFLAM A1 BA13 - BA15

PRÉGYTOIT BA13 - BA18

PRÉGYPLAC dB - BA13

PRÉGYDRO dB - BA13

PRÉGYPLAC A1 BA13 - BA18 - BA18 S - BA25 S

PRÉGYFLAM A1 BA13 - BA15

3. Usage ou usages prévus du produit de construction

Construction immobilière conformément à la norme EN 520:2004+A1 :2009

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

SINIAT SA

500, rue Marcel Demonque - CS 70088

84915 AVIGNON cedex 9

FRANCE

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2

Non applicable

6. Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

Système 3 pour la résistance au cisaillement

Système 3 ou 4 pour la réaction au feu Système 4 pour les autres caractéristiques essentielles

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

Le CSTB (Organisme Notifié N°0679) a réalisé une détermination du produit type sur la base d'essai de type, selon le système 3. Il a délivré les rapports d'essais.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée
Non applicable

9. Performances déclarées :

	Caractéristiques essentielles selon EN 520 : 2004+A1 : 2009							
	Réaction au feu (pour les situations exposées)	Perméabilité à la vapeur d'eau (visant à maîtriser la diffusion de l'humidité)	Résistance à la flexion	Résistance au cisaillement (pour le raidissement de murs de contreventement à ossature bois ou de fermes de toitures en bois) en N	Résistance thermique exprimée sous forme de conductivité thermique en W/(m.k)	Résistance aux chocs (dans les conditions d'utilisation finale) en kJ	Isolation acoustique aux bruits aériens (dans les conditions d'utilisation finale) en dB	Absorption acoustique (dans les conditions d'utilisation finale)
PRÉGYROC AIR - BA13 - BA18 S PRÉGYPLAC std BA6 - BA10 - BC10 - BD10 - BA13 - BD13 - BA15 - BA18 - BA18 S - BA25 S	A1 A1	μ = 10	Conforme	> 600 NPD	λ=0,25	(1)	(1)	(1)
SYNIA déco - 4BA PRÉGYPLAC Déco BA13 - BC13 - BD13 - BA18								
PRÉGYDECO BA18 S PRÉGYDRO déco BA10 - BA13 - BA18 - BA18 S								
PRÉGYDRO BA10 - BA13 - BA15 - BA18 - BA18 S - BA25 S PRÉGYLAT								
PRÉGYPLAC AIR BA13								
PRÉGYDUR - BA13								
PRÉGYCHAPE BD13 PRÉGYFLAM BA13 - BC13 - BD13 - BA15								
- BC15 - BD15								
PRÉGYFLAM A1 BA13 - BA15 PRÉGYTOIT BA13 - BA1 8								
PRÉGYPLAC dB - BA13								
PRÉGYDRO dB - BA13								
PRÉGYPLAC A1 BA13 - BA18 - BA18 S - BA25 S								
PRÉGYFLAM A1 BA13 - BA15								

10. Les performances des produits identifiés aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Olivier GUILLUY Directeur Général

Avignon, le 10 juin 2013